



## **Note conceptuelle**

### **Atelier régional**

# **Amélioration du respect des lois forestières et gouvernance en Afrique de l'Ouest tropicale**

**Novotel Accra, Ghana, 15-17 juillet 2008**

## **I. Contexte et justification du projet**

Le mauvais respect des lois forestières et la non application des lois contribuent fortement à la dégradation des forêts comme à la déforestation. Les dommages environnementaux que cela engendre sont considérables y compris en termes d'habitat et de biodiversité, de dégradation des sols et de diminution des services des écosystèmes forestiers. La dégradation des forêts affecte aussi de manière grave les populations rurales, en particulier les communautés les plus pauvres qui dépendent des forêts. Les activités forestières illégales ont aussi un coût pour les pays, s'agissant des taxes forestières non perçues, la Banque mondiale estime qu'elles peuvent se chiffrer entre 10 à 15 milliards de dollars EU par an, au niveau mondial.

Les activités illégales développées dans le secteur forestier constituent un problème majeur pour de nombreux pays de l'Afrique de l'Ouest tropicale<sup>1</sup>, avec entre autres, l'exploitation illégale, le braconnage de la faune sauvage, le trafic de bois et la vente de bois coupé illégalement. Les conflits armés récents, présents dans certains pays, ont exacerbé les problèmes. Les profits provenant de l'exploitation illégale ont financé les conflits nationaux et régionaux, créant parfois ainsi une instabilité politique (conflit autour du bois). Il existe très peu de données sur l'importance de l'exploitation illégale dans ces pays. Il y a quelques années, on estimait que 60% de la production totale de bois du Ghana provenait de sources illégales (Banque mondiale, 2006), même si dans ce pays, la situation s'est probablement améliorée depuis.

---

<sup>1</sup> Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée Conakry, Guinée Bissau, Libéria, Nigéria, Sierra Leone, Togo.

Dans le but de régler ce genre de problème, certains des pays de l’Afrique de l’Ouest ont entamé différentes actions. Par exemple, le Ghana développe actuellement un accord de partenariat volontaire avec l’Union européenne qui comporte des engagements et des actions des deux parties pour stopper le commerce illégal du bois, avec notamment la mise en place d’un système de licences pour vérifier la légalité du bois. Les accords devront aussi promouvoir une meilleure application des lois forestières et promouvoir une approche globale impliquant les gouvernements, la société civile et le secteur privé. Le Libéria, récemment sorti de la guerre civile, est dans un processus de reconstruction de son secteur forestier et il a adopté de nouvelles politiques et lois forestières pour renforcer ses institutions de même qu’il a mis en place d’autres mesures pour améliorer la gouvernance des forêts.

En 2006, les pays ouest africains ont adhéré à un processus intitulé “le dialogue sur les forêts de l’Afrique de l’Ouest”, adopté officiellement par le Ministre de l’environnement de la Communauté économique des Etats de l’Afrique de l’Ouest (CEDEAO) en avril 2007. Ce processus, dont la coordination a été assignée à la CEDAO et à l’Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA), a pour but de soutenir la coopération dans le domaine de la foresterie au niveau de la sous-région et regroupe 15 pays et des organisations en faveur de l’intégration économique sous-régionale par le biais des structures gouvernementales, de la société civile et des opérateurs privés.

Cette coopération devra, entre autres, faciliter la mise en œuvre de la politique de la CEDEAO en faveur des forêts, d’accroître l’attention concernant la gestion durable et la bonne gouvernance des ressources forestières et encourager le développement de réseaux sur la base d’une vision, d’options et d’objectifs communs.

Ces deux dernières années, la FAO et l’OIBT ont soutenu les pays de la région amazonienne, de l’Afrique centrale, l’Amérique centrale et le sud-est asiatique en luttant conjointement contre l’exploitation et le commerce illégaux en organisant une série d’ateliers régionaux. Sur la base de la publication de la FAO/OIBT: « Meilleures pratiques pour l’application des lois dans le secteur forestier » mais aussi de leurs propres expériences, les pays ont identifié les principaux problèmes existants et les impacts de la foresterie illégale dans leurs régions; ils ont partagé leurs expériences sur les initiatives actuelles en faveur de l’amélioration du respect des lois forestières et établi un dialogue sur les façons possibles de lutter contre les activités illégales du secteur forestier; ils ont aussi identifié les éléments les plus promoteurs d’une stratégie pour améliorer le respect des lois forestières et renforcer les réseaux régionaux pour l’application des lois forestières.

Les ateliers ont pour objectif d’encourager une plus grande ouverture sur ces problèmes de même que de présenter des approches possibles pour améliorer le respect des lois forestières au niveau national sur la base des expériences actuelles. Ils encouragent les pays qui étaient réticents à envisager la question de l’amélioration de l’application des lois du secteur forestier comme prioritaire, à entamer des actions. Cet atelier régional a donc aussi pour but de contribuer à améliorer le respect des lois forestières et de la gouvernance dans les pays de l’Afrique de l’Ouest tropicale.

## **II. Objectifs et résultats attendus**

L'objectif de cet atelier régional est de promouvoir le dialogue multi-sectoriel entre les pays de l'Afrique de l'Ouest tropicale et un échange d'idées et d'expériences au sujet des meilleures pratiques pour améliorer le respect des lois forestières du secteur forestier et pour identifier ensemble sur des actions tangibles pour améliorer les progrès sur le terrain.

Les résultats attendus de cet atelier sont:

- Les participants connaîtront les différentes alternatives mises en place dans les pays de la région pour résoudre le problème des activités illégales dans le secteur forestier.
- Un meilleur dialogue entre les différentes parties prenantes comme les autorités forestières, les organisations de la société civile et le secteur privé.
- Les participants ont identifié des stratégies et des actions majeures afin d'améliorer le respect des lois forestières dans leur pays respectif.
- Le renforcement des réseaux et des initiatives régionales en faveur de l'amélioration du respect des lois forestières comme le processus AFLEG.

## **III. Participants**

Dans chacun des pays suivants: Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée Conakry, Guinée Bissau, Libéria, Nigéria, Sierra Leone, Togo, des représentants des groupes de parties prenantes suivants seront invités:

- autorités forestières nationales responsables de la réglementation et du contrôle des forêts;
- représentants des programmes, projets et initiatives pour améliorer le respect des lois forestières et de la gouvernance;
- membres des organisations de la société civile actifs dans le combat des activités illégales dans le secteur des forêts;
- représentants des industries forestières/et ou du secteur qui commercialise les produits forestiers.

De plus, les organisations régionales et internationales et les partenaires au développement pourront aussi y participer.

## **IV. Dates et site de l'atelier**

L'Atelier aura lieu du 15 au 17 juillet 2008 au Novotel d'Accra, au Ghana.

## **V. Organisation**

L'Atelier sera organisé sous les auspices de la Commission pour les forêts du Ghana et du Ministère de l'agriculture, des forêts et des mines, avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO) et de l'Organisation

internationale des bois tropicaux (OIBT), en collaboration avec les autres initiatives de la région dans ce domaine.

## **VI. Méthodologie de l'Atelier**

- Présentations par les pays de leurs expériences dans le domaine de l'amélioration du respect des lois forestières et de la lutte contre l'exploitation et la vente de bois illégaux sur la base d'un résumé succinct des grandes lignes de l'Atelier fourni par les organisateurs.
- Discussion en panel des initiatives régionales et de FLEGT en Afrique de l'Ouest.
- Présentation de l'initiative de la FAO et de l'OIBT sur les "meilleures pratiques" et des principaux thèmes de la publication:
  - politiques du secteur et cadre juridique,
  - structures et mécanismes institutionnels pour la participation de la société civile,
  - technologie et information.
- Discussion des principaux thèmes au sein de groupes de travail.
- Groupes de représentants des différents segments du secteur forestier pour explorer les moyens de renforcer la coopération régionale.

La publication: "*Meilleures pratiques pour l'application des lois dans le secteur forestier*" préparée conjointement par la FAO/OIBT servira de référence aux discussions. Les principaux résultats de l'Atelier seront synthétisés dans une déclaration finale.

Les langues de l'Atelier sont l'anglais et le français mais un service d'interprétation sera aussi fourni.

## **Références**

FAO et OIBT. 2005. *Meilleures pratiques pour l'application des lois dans le secteur forestier*. Etudes FAO Forêt 145, Rome.

Banque mondiale. 2006. *Strengthening forest law enforcement and governance*. Report No. 36638-GLB, Banque mondiale, Washington, D.C.